



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

NINTH YEAR

673rd MEETING: 16 JUNE 1954
è^{me} SEANCE: 16 JUIN 1954

NEUVIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/673)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 29 May 1954 from the acting permanent representative of Thailand to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/3220) (<i>continued</i>)	1

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/673)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 29 mai 1954, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/3220) [<i>suite</i>]	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*
* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SIX HUNDRED AND SEVENTY-THIRD MEETING

Held in New York, on Wednesday, 16 June 1954, at 10.30 a.m.

SIX CENT SOIXANTE-TREIZIEME SEANCE

Tenue à New-York, le mercredi 16 juin 1954, à 10 h. 30.

President: Mr. H. C. LODGE (United States of America).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, China, Colombia, Denmark, France, Lebanon, New Zealand, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/673)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 29 May 1954 from the acting permanent representative of Thailand to the United Nations addressed to the President of the Security Council.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 29 May 1954 from the acting permanent representative of Thailand to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/3220) (continued)

1. The PRESIDENT: In accordance with the decision of the Security Council taken at the 672nd meeting, I ask the representative of Thailand to take his seat at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Sarasin, representative of Thailand, took a place at the Council table.

2. The PRESIDENT: The representative of Thailand has asked for the opportunity to make a statement, and I call upon him now.

3. Mr. SARASIN (Thailand): On 3 June the Security Council placed on its agenda my country's request to the Council to consider the situation which represents a threat to the security of Thailand, and the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security.

4. This decision, in the view of my delegation, is noteworthy, because, in the words of the representative of Lebanon, it reveals the Council's willingness to act expeditiously "whenever a Member of the United Nations, in good order, brings its own complaints or matters" to its attention; it also shows its keen sense of responsibility as well as its deep interest in the problems of peace and security.

5. These problems, at least with regard to the area in which Thailand is situated, are now before the Council and no one with an impartial mind and a genuine

Président: M. H. C. LODGE (Etats-Unis d'Amérique).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chine, Colombie, Danemark, France, Liban, Nouvelle-Zélande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/673)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 29 mai 1954, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 29 mai 1954, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/3220) [suite]

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Conformément à la décision que le Conseil de sécurité a prise à sa 672ème séance, j'invite le représentant de la Thaïlande à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Sarasin, représentant de la Thaïlande, prend place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de la Thaïlande a demandé à faire une déclaration; je lui donne la parole.

3. M. SARASIN (Thaïlande) (*traduit de l'anglais*): Le 3 juin, le Conseil de sécurité a, conformément à la demande de mon pays, décidé d'inscrire à son ordre du jour une situation qui met en péril la sécurité de la Thaïlande et qui, si elle se prolonge, semble devoir menacer la paix et la sécurité internationales.

4. Ma délégation juge cette décision importante parce que, le représentant du Liban l'a dit, elle montre que le Conseil entend agir avec célérité "chaque fois qu'un Membre de l'Organisation des Nations Unies saisira, en bonne et due forme, le Conseil d'une plainte ou d'une question"; cette décision prouve également que le Conseil a un sens profond de la responsabilité qui lui incombe et s'intéresse vivement à tous les problèmes liés à la paix et à la sécurité.

5. Le Conseil est maintenant saisi de ces problèmes, du moins en ce qui concerne la région où la Thaïlande est située, et nul ne peut nier, s'il est impartial et

desire to see peace and security in South-East Asia firmly strengthened can deny that they are of momentous importance. This explains why my Government has brought them to the attention of the Security Council and asked it to provide for observation under the Peace Observation Commission. It is for us a source of gratification that my Government's action has been judged according to its true motive, and that in their interventions the representatives of France and the Republic of China have recognized that our apprehensions and anxieties are perfectly legitimate, reasonable and natural.

6. It is true there have also been suggestions that the consideration of our appeal by the Security Council might impede a successful solution of this problem at the Geneva Conference. I have, for my part, shown in my previous intervention what validity this argument has. I should like, however, to add the authority of one who not only has been closely connected with the United Nations but actually took part in the preparation and presentation of the General Assembly "Uniting for peace" resolution (377 (V)). I am referring to the United States Secretary of State John Foster Dulles who, in his address at the Convention of the Rotary International, said in effect:

"A peace observation commission has no authority to take any substantive decisions. It is a reporting body. It is the eyes and ears of the world community. I cannot see why the negotiations at Geneva would be impeded by the fact that representatives of the United Nations were in the area reporting what was going on."

And he added: "Knowledge has never yet been an impediment to honest negotiation."

7. This, I believe, has thrown sufficient light on the efforts to adduce that the discussion of this matter in the Security Council would interfere with the negotiations at Geneva. In any case, an interval of nearly two weeks between the previous meeting of the Council and this one should have been ample to permit members of the Council to study and ponder the matter and also to allow developments in Geneva and elsewhere to take place. It is a matter of regret for us all that no hopeful signs have yet begun to show themselves, and while it has been contended here that a number of "encouraging factors" have emerged at the scene of the Conference, they seem so far to have taken the form of increased military activities undertaken by the forces of subversion and invasion.

8. It is with this background of events that my Government has again decided to ask the Security Council to meet in order that it may study the measure I have proposed to the Council for adoption, namely the provision of observation under the Peace Observation Commission.

9. It will not be necessary for me to reiterate the reasons which prompt my Government to ask for such a measure, or to enumerate all its advantages. All these are well known to Council members. I wish, however, to stress that my country is asking nothing unusual or impossible; it is asking only the normal benefit of an existing machinery which can help prevent outbreaks of violence, thereby serving the cause of international peace and security. As a loyal Member which has faithfully carried out its obligations towards the world Organization, Thailand feels that it is entitled to receive

souhaite vraiment voir renforcer la paix et la sécurité dans l'Asie du Sud-Est, que ces problèmes soient d'une importance capitale. C'est pour cette raison que mon gouvernement a saisi le Conseil de sécurité et a demandé que la Commission d'observation pour la paix envoie des observateurs en Thaïlande. Nous sommes heureux de voir que l'initiative de mon gouvernement a été jugée selon le véritable motif qui l'inspire et que, dans leurs interventions, les représentants de la France et de la République de Chine ont reconnu que notre appréhension et nos craintes sont parfaitement légitimes, raisonnables et naturelles.

6. Certains ont déclaré également, il est vrai, que l'examen de notre demande par le Conseil de sécurité pourrait empêcher la Conférence de Genève de régler la question. J'ai déjà montré, au cours de mon intervention précédente, que cet argument ne résiste pas à l'examen. Je voudrais cependant m'appuyer sur l'autorité d'une personnalité qui, non seulement a été en rapports étroits avec l'Organisation des Nations Unies, mais encore a été l'un des auteurs de la résolution 377 (V), de l'Assemblée générale intitulée "L'union pour le maintien de la paix". Je veux parler de M. John Foster Dulles, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, qui, s'adressant au Congrès du Rotary International, a déclaré:

"Une commission d'observation pour la paix n'est pas habilitée à prendre des décisions de fond. Son rôle est de rendre compte, de voir et d'écouter pour la communauté mondiale. Je ne puis comprendre en quoi la présence sur les lieux de représentants de l'Organisation des Nations Unies, chargés de dire ce qui se passe, gênerait les négociations de Genève."

Et M. Dulles ajoutait: "Le fait d'être informé n'a jamais fait obstacle à des négociations de bonne foi."

7. Il n'est pas besoin, je pense, de commenter plus longuement les efforts de ceux qui prétendent que l'examen de la question par le Conseil de sécurité gênerait les négociations de Genève. En tout état de cause, l'intervalle de près de deux semaines qui s'est écoulé depuis la dernière séance du Conseil a dû laisser aux membres du Conseil toute faculté de réfléchir mûrement à la question; pendant cet intervalle, la situation pouvait aussi évoluer à Genève et ailleurs. Nous regrettons tous que l'on n'ait encore constaté aucun signe d'espoir; si certains ont affirmé ici même que quelques "signes encourageants" étaient apparus à la Conférence, le fait est que jusqu'à présent on n'a noté qu'une recrudescence de l'action militaire entreprise par les forces de subversion et d'invasion.

8. C'est en tenant compte de ces éléments que mon gouvernement a décidé de demander une nouvelle fois au Conseil de sécurité de se réunir afin d'étudier la mesure que j'ai proposé au Conseil d'adopter, savoir l'envoi d'observateurs par la Commission d'observation pour la paix.

9. Je n'ai pas à revenir sur les motifs de mon gouvernement ou à énumérer tous les avantages d'une décision de cette nature. Les membres du Conseil les connaissent bien. Je désire toutefois souligner que mon pays ne demande rien qui soit extraordinaire ou impossible; il ne demande qu'à bénéficier, normalement, de l'aide d'un organisme existant, qui peut aider à empêcher le déclenchement d'actes de violence, servant par là-même la cause de la paix et de la sécurité internationales. En sa qualité d'Etat Membre qui s'acquitte fidèlement de ses obligations envers l'Organisation mon-

from the United Nations the same kind of service which has been accorded in other instances and which has already proved its value and usefulness.

10. For the aforementioned reasons I have, therefore, the honour to submit for the consideration of the Council the following draft resolution, the text of which, with the President's permission, I shall now read¹:

"The Security Council,

"Noting the request of Thailand,

"Recalling General Assembly resolution 377 (V) (Uniting for peace), part A, section B, establishing a Peace Observation Commission which could observe and report on the situation in any area where there exists international tension, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security,

"Taking into consideration the legitimate apprehensions entertained by the Government of Thailand in regard to its own security, caused by a condition of international tension in the general region in which Thailand is located, the continuance of which is likely to endanger international peace and security,

"Requests the Peace Observation Commission to establish a sub-commission composed of not less than three nor more than five members, with authority:

"(a) To dispatch as soon as possible, in accordance with the invitation of the Thai Government, such observers as it may deem necessary to Thailand;

"(b) To visit Thailand if it deems it necessary;

"(c) To consider such data as may be submitted to it by its members or observers and to make such reports and recommendations as it deems necessary to the Peace Observation Commission and to the Security Council. If the sub-commission is of the opinion that it cannot adequately accomplish its mission without observation or visit also in States contiguous to Thailand, it shall report to the Peace Observation Commission or to the Security Council for the necessary instructions."

11. I should like now to draw the attention of the members of the Council to the fact that, while in my previous statement I suggested that a sub-commission of the Peace Observation Commission should be established with the authority to despatch observers to any part of the general area of Thailand on the request of any State or States concerned, the present draft resolution stipulates that such a sub-commission would be despatched only to Thailand, with the possibility, however, of visiting or sending observers to other parts of the region if the Peace Observation Commission or the Security Council should so decide in view of the circumstances and upon the invitation or with the consent of the State or States concerned. This important change is not our choice. Rather it is the result of a compromise in deference to the desire that the scope of activity of the Peace Observation Commission should be limited, at least for the time being. This compromise in no way alters my Government's view that, in order to observe and report on the situation in any area where there

¹ This draft resolution was distributed later as document S/3229.

diale, la Thaïlande estime qu'elle est en droit de recevoir de l'Organisation des Nations Unies un service que celle-ci a déjà fourni dans d'autres cas et dont l'intérêt et l'efficacité ne sont plus à prouver.

10. Pour ces motifs, j'ai l'honneur de soumettre au Conseil le projet de résolution suivant¹:

"Le Conseil de sécurité,

"Prenant note de la demande de la Thaïlande,

"Rappelant que, par sa résolution 377 (V) [L'union pour le maintien de la paix], partie A, section B, l'Assemblée générale a créé une Commission d'observation pour la paix qui peut observer la situation dans toute région où il existe un état de tension internationale dont la prolongation risquerait de mettre en danger la paix et la sécurité internationales et doit faire rapport à ce sujet,

"Prenant en considération les craintes légitimes que le Gouvernement thaïlandais éprouve pour sa sécurité, par suite de l'état de tension internationale qui existe dans la région où la Thaïlande est située, et dont la prolongation risquerait de mettre en danger la paix et la sécurité internationales,

"Invite la Commission d'observation pour la paix à créer une sous-commission qui comprendra trois membres au moins et cinq membres au plus et qui sera habilitée à:

"a) Envoyer aussitôt que possible en Thaïlande, conformément à l'invitation du Gouvernement thaïlandais, les observateurs qu'elle jugera utiles;

"b) Se rendre en Thaïlande si elle le juge nécessaire;

"c) Examiner tous les renseignements que ses membres ou ses observateurs pourront lui fournir, et présenter à la Commission d'observation pour la paix et au Conseil de sécurité les rapports et recommandations qu'elle jugera utiles. Si la Sous-Commission estime qu'elle ne peut pas s'acquitter convenablement de sa mission sans envoyer des observateurs ou se rendre elle-même dans les Etats contigus à la Thaïlande, elle en rendra compte à la Commission d'observation pour la paix ou au Conseil de sécurité en leur demandant les instructions nécessaires."

11. Je voudrais maintenant attirer l'attention des membres du Conseil sur le fait suivant: alors que, dans ma précédente déclaration, j'avais proposé la création d'une sous-commission de la Commission d'observation pour la paix qui serait habilitée à envoyer, à la demande de tout Etat ou de tous Etats intéressés, des observateurs dans n'importe quelle partie de la région où se trouve la Thaïlande, le projet de résolution actuel prévoit que cette sous-commission ne sera envoyée qu'en Thaïlande, mais pourra cependant se rendre dans d'autres pays de la région ou y envoyer des observateurs si la Commission d'observation pour la paix ou le Conseil de sécurité en décide ainsi, compte tenu des circonstances et si l'Etat ou les Etats intéressés le demandent ou y consentent. Ce n'est pas nous qui avons souhaité cette modification importante. Elle est plutôt le résultat d'un compromis que nous avons accepté pour déferer au désir de limiter, du moins pour le moment le domaine d'activité de la Commission d'observation pour la paix. Ce compromis ne modifie en aucune

¹ Ce projet de résolution a été distribué ultérieurement sous la cote S/3229 et Corr.1.

exists international tension, it is imperative that the observing and reporting body should be as close as possible to the disturbed area, for otherwise its reports and observations can never reflect the true facts and reality. Consequently, my Government cannot reject the possibility of the sub-commission going to the troubled spot, provided it receives the proper invitation and consent; and any attempt to deprive it of such a possibility would amount to reducing it to impotency.

12. These are a few observations I wish to make on behalf of my Government. It is my sincere hope that the Council will give my Government's request the attention it deserves and will promptly approve the simple measure which is so basic to the system of our Organization and which is designed not only to protect its Members but to advance the cause of international peace and security.

13. The PRESIDENT: The representative of Thailand has submitted a draft resolution, the text of which is now being distributed to members of the Council.

14. There are a number of names inscribed on my list of representatives wishing to speak, and I shall call first upon the representative of New Zealand.

15. Mr. MUNRO (New Zealand): The subject matter of the agenda is a situation brought to the attention of this Council by the Government of Thailand in conformity with Article 34 and Article 35, paragraph 1, of the Charter. In his statement at our 672nd meeting — wherein his moderation served to emphasize his proper and deep concern — the representative of Thailand told us that, although his country had not been directly attacked, and I quote his words:

“... the situation in territories bordering on Thailand has become so explosive and tension is so high that a very real danger exists that fighting may spread to Thailand and the other countries of the area and that foreign troops may effect direct incursions into Thai territory.”

Nobody in this Council can or should view this statement lightly. His Government, the Ambassador of Thailand informed us, had taken steps to provide for the security of his country. Nevertheless, it has reached the conclusion that it was also its duty as a Member of the United Nations to call to the attention of the Organization the existence of a situation which could affect international peace and security. Today, he has placed before us the text of a draft resolution which his Government considers appropriate to meet this situation.

16. There can be no doubt about the right of a Member of this Organization to bring to the attention of the Security Council a situation which, in its opinion, constitutes a threat to its territorial integrity. In such circumstances, an appeal by a Member of the United Nations for precautionary measures is not something which can be ignored or put aside. My delegation, therefore, fully supported the inclusion of the present item on the agenda of the Security Council.

manière la façon de voir de mon gouvernement qui estime que, pour observer la situation dans une région où il existe une tension internationale et pour faire rapport sur cette situation, l'organe chargé de procéder à l'observation et de faire rapport doit se rendre aussi près que possible de la région troublée, sans quoi ni son observation, ni ses rapports ne pourraient porter sur les faits véritables. En conséquence, mon gouvernement ne peut écarter la possibilité que la sous-commission se rende dans la zone troublée, à condition qu'elle y soit invitée ou que son initiative soit approuvée; toute tentative de la priver de cette possibilité équivaudrait à la réduire à l'impuissance.

12. J'aimerais dire encore quelques mots au nom de mon gouvernement. J'espère sincèrement que le Conseil accordera à la demande de mon gouvernement toute l'attention qu'elle mérite et qu'il ne tardera pas à approuver cette simple mesure qui est à la base même de tout le système de notre Organisation et qui vise, non seulement à protéger les Membres de l'Organisation, mais aussi à défendre la cause de la paix et de la sécurité internationales.

13. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de la Thaïlande a présenté un projet de résolution, dont le texte est actuellement distribué aux membres du Conseil.

14. Il y a encore plusieurs orateurs inscrits et je donnerai la parole tout d'abord au représentant de la Nouvelle-Zélande.

15. M. MUNRO (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Le problème inscrit à notre ordre du jour a trait à une situation sur laquelle le Gouvernement thaïlandais a attiré l'attention du Conseil conformément à l'Article 34 et au paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte. Dans la déclaration qu'il a faite à la 672ème séance du Conseil — et dans laquelle par sa modération même il a souligné son inquiétude profonde et justifiée — le représentant de la Thaïlande nous a dit que, bien que son pays ne fût pas directement attaqué, et je reprends ses propres paroles:

“... la situation dans les territoires contigus à la Thaïlande est devenue si tendue et si explosive qu'il existe un véritable danger que les combats ne s'étendent à la Thaïlande et aux autres pays de la région et que des troupes étrangères ne franchissent la frontière thaïlandaise.”

Aucun membre du Conseil ne peut ni ne doit prendre cette déclaration à la légère. Le Gouvernement thaïlandais, nous a dit son ambassadeur, a pris des mesures pour assurer la sécurité du pays. Il est néanmoins arrivé à la conclusion que sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies lui faisait un devoir d'attirer l'attention de l'Organisation sur l'existence d'une situation qui pourrait compromettre la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui il nous a soumis le texte d'un projet de résolution qui, de l'avis de son gouvernement, doit permettre de faire face à la situation.

16. Il est hors de doute qu'un Membre de notre Organisation a le droit d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur une situation qui constitue, à son avis, une menace contre son intégrité territoriale. Dans ces conditions, on ne saurait ignorer ni négliger l'appel d'un Membre de l'Organisation des Nations Unies qui demande que des mesures de précaution soient prises. La délégation néo-zélandaise a donc approuvé sans réserve l'inscription de la question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

17. The fact that fighting is taking place in an area close to the borders of Thailand is a matter of common knowledge throughout the free world. The negotiations that have for some time been going on in Geneva in an attempt to end the fighting and bring about a settlement in Indo-China have brought to the forefront of public attention the seriousness of the situation in that area. However, in view of certain allegations made at our last meeting before the adoption of our agenda, I stress the fact that the Council has not been asked to take up the questions being discussed in Geneva. The question at issue here is the security of Thailand and the preservation of its territorial integrity. Although it is true that Thailand's concern arises from events in Indo-China, this question can be clearly distinguished from the questions on the agenda of the Geneva Conference. If this distinction is borne in mind by all the members of the Council in the course of this debate, it is difficult to see how any question of prejudice to the Geneva negotiations could arise.

18. It has also been charged that the action of Thailand is a diversionary manoeuvre instigated by the United States. My delegation repudiates this allegation. It must be regarded, indeed, as an attempt to impugn the honesty of purpose of a sovereign Member of the United Nations in bringing to the attention of the Council, in an altogether legitimate manner, a situation which has caused it, and properly caused it, serious concern.

19. The representative of Thailand has asked that the Council request the Peace Observation Commission to establish a sub-commission authorized, with the aid of observers, to submit reports and recommendations to the Commission and to the Security Council.

20. I shall not at this stage attempt to comment in any detail on the terms of the draft resolution. No doubt, other members of the Council will also want a little time to examine the text. My delegation, however, is of the opinion that the situation disclosed by the representative of Thailand amply warrants United Nations observation and fully supports action along the lines proposed to this Council.

21. The preventive value of United Nations observation is not in doubt. It has been demonstrated in previous cases—for example, in Greece. United Nations observers have performed useful functions in other troubled areas, such as Palestine and Kashmir. I think it is true to say that in every area of tension to which observers have been sent, this intimation of international concern and watchfulness has brought about some amelioration of the situation. In this field, we believe, the United Nations can take pride in its record.

22. It is true, of course, that observation in itself cannot prevent aggression. If the aggressor is bent on crime, as he was in Korea, observers can only report the situation to the United Nations organs responsible for the maintenance of international peace and security. But if—as we hope will not again occur—aggression is committed, it is obvious that a prompt finding from impartial and responsible observers on the spot is of the utmost importance in determining the measures to be taken. In this respect, too, the value

17. Le monde libre tout entier sait que des combats se déroulent dans une région voisine des frontières de la Thaïlande. Les négociations qui ont lieu depuis quelque temps à Genève pour tenter de mettre fin aux combats et d'aboutir à un règlement en Indochine ont mis en relief la gravité de la situation dans cette région. Cependant, en raison de certaines affirmations qui ont été faites à notre dernière séance avant l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à souligner que le Conseil n'a pas été invité à examiner les questions qui font l'objet des conversations de Genève. La question dont nous sommes saisis est celle de la sécurité de la Thaïlande et du maintien de son intégrité territoriale. Il est vrai que l'inquiétude de la Thaïlande est provoquée par les événements d'Indochine, mais cette question peut être nettement séparée de celles qui figurent à l'ordre du jour de la Conférence de Genève. Si, au cours du débat, aucun des membres du Conseil ne perd de vue cette distinction, on voit difficilement comment les négociations de Genève pourraient en quoi que ce soit être compromises.

18. On a également dit que la démarche de la Thaïlande était une manœuvre de diversion inspirée par les Etats-Unis. Ma délégation s'inscrit en faux contre cette allégation, où l'on doit voir, en réalité, une tentative pour jeter le doute sur la bonne foi d'un Membre souverain de l'Organisation des Nations Unies qui, d'une manière absolument légitime, attire l'attention du Conseil sur une situation qui, à juste titre, lui inspire de sérieuses inquiétudes.

19. Le représentant de la Thaïlande a demandé que le Conseil invite la Commission d'observation pour la paix à créer une sous-commission qui, avec le concours d'observateurs, serait habilitée à présenter des rapports et des recommandations à la Commission et au Conseil de sécurité.

20. Je n'essaierai pas de présenter maintenant des observations détaillées sur le texte dont nous sommes saisis. Sans doute, les autres membres du Conseil auront-ils aussi besoin d'un peu de temps pour étudier le texte. Cependant, ma délégation est d'avis que la situation qu'a révélée le représentant de la Thaïlande justifie amplement que l'Organisation des Nations Unies l'observe, et nous sommes entièrement favorables à une mesure du genre de celle que le Conseil est invité à prendre.

21. Nul ne conteste l'utilité du rôle préventif des observateurs des Nations Unies. La preuve en a été faite en Grèce, par exemple. Les observateurs des Nations Unies ont exercé des fonctions utiles dans d'autres régions troublées du monde, telles que la Palestine et le Cachemire. On est, je crois, fondé à dire que, chaque fois que des observateurs ont été envoyés dans une région où la situation était tendue, cette manifestation des inquiétudes et de la vigilance des Nations Unies a permis une certaine amélioration de la situation. Nous pensons qu'à cet égard, l'Organisation des Nations Unies peut être fière des résultats obtenus.

22. Il va de soi que la présence d'une mission d'observation ne peut à elle seule prévenir l'agression. Si l'agresseur est résolu à commettre son crime, comme il l'était en Corée, les observateurs ne peuvent que rendre compte de la situation aux organes des Nations Unies responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons certes qu'il n'y aura pas de nouvelle agression, mais il est évident que, s'il s'en produisait une, des constatations rapides par des observateurs impartiaux et conscients de leurs responsabilités

of observation has been amply demonstrated by recent history.

23. The existence of a state of tension in the general area of Thailand is a matter of great concern to the Government of New Zealand and, indeed, to all the peoples of the Pacific. New Zealand, itself a small country, attaches the highest importance to the right of other small countries to invoke the support and assistance of the international community as a whole when they believe their security to be threatened. Both in the interests of the people of Thailand and in the interests of all the nations who live in States bordering the Pacific, my delegation gives its emphatic support to the establishment of a sub-commission which can endeavour to determine and evaluate the facts concerning the state of tension reported by the Government of Thailand. I trust, therefore, that the Security Council will act on this legitimate and proper request, and act promptly.

24. Mr. SARPÉR (Turquie) : The terms of the draft resolution submitted by the representative of Thailand are very clear. He is merely asking the Peace Observation Commission to establish a sub-commission composed of not less than three nor more than five members, with authority, first, to send to Thailand, as soon as possible, such observers as it may deem necessary; second, to visit Thailand if it deems it necessary; and third, briefly, to consider such data as may be submitted to it by its members or observers and to make such reports and recommendations as it consider necessary to the Peace Observation Commission and to the Security Council.

25. If the sub-commission comes to the conclusion that it cannot adequately accomplish its mission without observation or visit also in States contiguous to Thailand, it shall report to the Peace Observation Commission or to the Security Council for further guidance in this matter.

26. As the whole world knows now — and let us hope it still believes — the Security Council is entrusted with the primary responsibility for the maintenance of international peace and security. The events of past months justify fully the apprehension felt by Thailand. In the light of these events my delegation feels that the dispatch of observers or the sub-commission itself to Thailand, can assure the United Nations of continuous first-hand information as to the real nature of the existing threat in the area and the potentialities that may transform this threat into still greater dimensions.

27. Besides, in the words of General Assembly resolution 377 (V), part A, section B, the Peace Observation Commission has been established with a view to "observe and report on the situation in any area where there exists international tension the continuance of which is likely to endanger... international peace and security".

28. Taking into account the clear provisions of General Assembly resolution 377 (V) on the one hand, and the events that have caused the legitimate concern of Thailand on the other, the best course open at this stage to the Security Council, in our opinion in the ful-

seraient de la plus grande importance pour décider des mesures à prendre. A cet égard, également, les événements de ces dernières années ont montré l'importance du rôle que peuvent jouer des observateurs.

23. Le Gouvernement néo-zélandais — ainsi, du reste, que tous les pays du Pacifique — sont vivement préoccupés par l'état de tension qui règne dans toute la région où la Thaïlande est située. La Nouvelle-Zélande, qui est elle-même un petit pays, attache la plus grande importance au droit, pour les autres petits pays, de demander l'aide et le soutien de la collectivité internationale tout entière lorsqu'ils estiment leur sécurité menacée. Ma délégation appuie sans réserve la proposition tendant à créer une sous-commission habilitée à constater et à apprécier l'état de tension signalé par le Gouvernement thaïlandais; l'attitude de ma délégation est inspirée par le souci des intérêts du peuple thaïlandais et de tous les peuples riverains du Pacifique. J'espère donc que le Conseil de sécurité donnera suite à cette demande légitime et justifiée, et qu'il le fera promptement.

24. M. SARPÉR (Turquie) (*traduit de l'anglais*) : Les termes du projet de résolution déposé par le représentant de la Thaïlande sont fort clairs. La Commission d'observation pour la paix est simplement priée de créer une sous-commission qui comprendra trois membres au moins et cinq membres au plus, et qui sera habilitée, premièrement, à envoyer aussitôt que possible en Thaïlande les observateurs qu'elle jugera utiles; deuxièmement, à se rendre en Thaïlande si elle le juge nécessaire; troisièmement, en bref, à examiner tous les renseignements que ses membres ou ses observateurs pourront lui fournir, et à présenter à la Commission d'observation pour la paix et au Conseil de sécurité les rapports et recommandations qu'elle jugera utiles.

25. Si la sous-commission parvient à la conclusion qu'elle ne peut pas s'acquitter convenablement de sa mission sans envoyer des observateurs ou se rendre elle-même dans les Etats contigus à la Thaïlande, elle en rendra compte à la Commission d'observation pour la paix ou au Conseil de sécurité, en leur demandant de nouvelles instructions.

26. Comme le monde entier le sait maintenant — et espérons que ce lui est encore un motif de confiance — le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les événements de ces derniers mois justifient pleinement les craintes de la Thaïlande et amènent ma délégation à penser que, si l'on envoie des observateurs en Thaïlande, ou si la sous-commission elle-même se rend dans ce pays, l'Organisation des Nations Unies pourra constamment recevoir des renseignements de première main touchant la nature réelle de la menace qui pèse sur la région en question et les éléments qui risquent d'aggraver encore cette menace.

27. De plus, aux termes de la résolution 377 (V), partie A, section B, de l'Assemblée générale, la Commission d'observation pour la paix a été créée pour "observer la situation dans toute région où il existe un état de tension internationale", et pour faire "rapport à ce sujet".

28. Compte tenu, d'une part, des dispositions non équivoques de la résolution 377 (V) de l'Assemblée générale et, d'autre part, des événements qui ont suscité les légitimes inquiétudes de la Thaïlande, nous pensons que, si le Conseil de sécurité veut s'acquitter au mieux,

filment of its task of maintaining international peace and security, is to grant the request of Thailand.

29. It means that it would also be wise for the Security Council to authorize the sub-commission to carry out, at the same time its duties of observation in territories contiguous to Thailand, should circumstances necessitate it, subject of course to the consent of the countries concerned.

30. It is natural that in a situation like this, the observation should be as complete as possible. Therefore, if circumstances should make it necessary for the observers or the sub-commission to observe in or visit States contiguous to Thailand, the observers should have the authority to do so in order to be able to accomplish their duties in full.

31. My delegation would, at this point, express a very sincere hope that the seriousness of the events which have led Thailand to make its present request may soon recede, thus preventing the probability of the spread of the tension.

32. The draft resolution before us is a most uncontroversial one. That is why I have been brief. It is the above considerations that will determine the vote of my delegation when the draft resolution and the amendments — should there be any — come to the vote.

33. Mr. GOUTHIER (Brazil): The Brazilian delegation, in approaching the problem under consideration, bears in mind the fundamental principles of the Charter, according to which any situation that could threaten the international peace and security of the world is a matter of great concern to every Member of the United Nations.

34. The Government of Thailand has called the attention of the Security Council to a problem that has become a real threat to the peace of the world. The conflict in Indo-China has lasted now for several years, loss of life has been heavy and the political progress and the economic development of that very important area of the world have been impaired.

35. My delegation favours every move of the United Nations intended to prevent the continuance of conflict and, in this particular case, will support any measure which might curb the spread of war to countries neighbouring the areas where military action and armed conflict are now taking place. The serious concern of Thailand is well founded, and a single glance at the map will reveal that its apprehensions deserve due consideration. In the present juncture, the measure requested by the Government of Thailand is of a moderate nature.

36. General Assembly resolution 377 (V), in establishing the Peace Observation Commission, clearly defines its aims and purposes. It is within the scope of this Commission to observe and report on the situation in any area where there exists international tension the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security. The draft resolution under discussion requests the Security Council to instruct members of the Peace Observation Commission to go to Thailand at the invitation of its

dans le cas présent, des fonctions qui lui ont été dévolues et qui consistent à maintenir la paix et la sécurité internationales, il doit faire droit à la demande de la Thaïlande.

29. Le Conseil de sécurité agirait sagement, semble-t-il, en autorisant la sous-commission à observer également la situation dans les territoires contigus à la Thaïlande si les circonstances l'exigeaient et à condition, bien entendu, que les pays intéressés y consentent.

30. Il est normal que, dans une situation de cette nature, l'observation ait un caractère aussi complet que possible. Par conséquent, si les circonstances exigent que les observateurs ou la sous-commission observent la situation ou se rendent dans des Etats contigus à la Thaïlande, ils doivent pouvoir le faire de manière à être en mesure de s'acquitter intégralement de leur mission.

31. Ma délégation tient à exprimer maintenant le ferme espoir que les événements qui ont amené la Thaïlande à présenter sa demande perdront prochainement de leur gravité et qu'ainsi la tension ne risquera pas de se généraliser.

32. Le projet de résolution dont est saisi le Conseil de sécurité est un texte qui ne peut donner lieu à aucune controverse. C'est pourquoi j'ai tenu à être bref. Ce sont les considérations qui précèdent qui détermineront le vote de ma délégation sur le projet de résolution et sur les amendements éventuels lorsqu'ils seront mis aux voix.

33. M. GOUTHIER (Brésil) (*traduit de l'anglais*): La délégation brésilienne ne perd pas de vue, lorsqu'elle envisage le problème dont est actuellement saisi le Conseil, les principes fondamentaux de la Charte; aux termes de la Charte, en effet, toute situation qui risque de menacer la paix et la sécurité internationales intéresse au premier chef tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

34. Le Gouvernement thaïlandais a appelé l'attention du Conseil de sécurité sur une situation qui constitue maintenant un danger véritable pour la paix du monde. Le conflit d'Indochine dure depuis plusieurs années, les pertes en vies humaines ont été lourdes, le progrès politique et le développement économique de cette très importante région sont entravés.

35. La délégation brésilienne est favorable à toute initiative de l'Organisation des Nations Unies qui viserait à mettre un terme au conflit et, en l'occurrence, elle appuiera toute mesure qui pourrait empêcher que la guerre ne gagne les pays qui se trouvent dans le voisinage des régions où se déroulent actuellement des opérations militaires. Les vives préoccupations de la Thaïlande sont fondées, et il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour se convaincre que ces appréhensions ne sauraient être négligées. Dans les circonstances actuelles, la mesure que le Gouvernement thaïlandais demande au Conseil de sécurité de prendre est une mesure modérée.

36. L'Assemblée générale, dans sa résolution 377 (V) par laquelle elle a créé la Commission d'observation pour la paix, a nettement défini l'objet de cet organe. La Commission est habilitée à observer la situation dans toute région où il existe un état de tension internationale dont la prolongation risquerait de mettre en danger la paix et la sécurité internationales, et à faire rapport à ce sujet. Le projet de résolution dont est saisi le Conseil tend à charger des membres de la Commission d'observation pour la paix de se rendre en Thaï-

Government and, naturally, to perform their duties in the spirit of the above-mentioned resolution.

37. The draft resolution submitted by the representative of Thailand approaches the problem in a cautious manner when it suggests that, if the sub-commission is of the opinion that it cannot accomplish its mission without also visiting the States contiguous to Thailand, it shall report to the Peace Observation Commission or to the Security Council for further guidance.

38. It was said, during the last meeting of the Council, that we should be exceedingly careful in our action here in order not to interfere with the course of the Geneva Conference. My delegation shares the view just expressed by the representative of New Zealand that the action requested by Thailand in no way conflicts with the general purpose of that Conference, whatever the results may be — and, unfortunately, they are not very heartening. The Government of Thailand is not asking for any measure which might be construed as antagonistic to any country. We strongly believe that nothing should prevent the Security Council, at this stage, from showing the free world that we view the situation now confronting Thailand with concern and apprehension.

39. I, therefore, support the draft resolution presented by the representative of Thailand as it now stands.

40. Mr. TSIANG (China): When the Security Council, on 3 June, considered the request of the Government of Thailand to put on the agenda of the Council the question of sending a peace observation group to the region of Thailand, my delegation gave to that request its wholehearted support. Since my brief intervention on 3 June I have had the benefit of hearing two statements from the representative of Thailand and of reading the draft resolution presented by him. I am glad to feel assured that my initial support of the request of the Government of Thailand has been fully justified.

41. Of all the countries represented in this Council, my country, China, is closest to Thailand, not only geographically, but also historically, culturally, and even racially. I think that I can legitimately say that I speak with an intimate knowledge of the spirit of the Thai people and their Government.

42. I wish to say that I find the statements and the draft resolution of the representative of Thailand to be in line with the tradition of moderation and reasonableness of his country. I would also say — and I am sure that other representatives would agree with me — that the spirit and substance of the statements of the representative of Thailand are in complete harmony with the purposes and spirit of the United Nations.

43. The representative of Thailand has pointed out that his draft resolution contains a compromise. It was the intention of his Government to ask the Security Council for a peace observation group for the general region of Thailand. Now, the draft resolution limits that observation in the first instance, for the time being, to Thailand itself. The compromise contained in that draft resolution in itself demonstrates the reasonableness and moderation of the Thai Government. That

lande sur l'invitation du Gouvernement thaïlandais et, bien entendu, à s'acquitter de leurs fonctions conformément à l'esprit de la résolution précitée.

37. Le projet de résolution soumis par le représentant de la Thaïlande aborde le problème de manière prudente, puisqu'il prévoit que, si la sous-commission estime qu'elle ne peut s'acquitter de sa mission sans se rendre également dans les Etats contigus à la Thaïlande, elle rendra compte à la Commission d'observation pour la paix ou au Conseil de sécurité et leur demandera de nouvelles instructions.

38. On a dit, lors de la dernière séance du Conseil, que nous devons ici faire preuve d'une prudence extrême pour ne pas gêner les travaux de la Conférence de Genève. La délégation brésilienne partage la façon de voir exprimée par le représentant de la Nouvelle-Zélande et pense comme lui que la mesure que la Thaïlande demande au Conseil de prendre n'est nullement incompatible avec le but général de la Conférence de Genève, quels qu'en soient les résultats — et, malheureusement, ils ne sont guère encourageants. Le Gouvernement thaïlandais ne nous demande de prendre aucune mesure dans laquelle on pourrait voir un geste d'inimitié à l'égard d'un pays quelconque. Nous sommes fermement convaincus que rien ne doit, à l'heure actuelle, empêcher le Conseil de sécurité de montrer au monde libre que la situation en présence de laquelle se trouve la Thaïlande est pour lui une source d'inquiétude et d'appréhension.

39. En conséquence, j'appuie le projet de résolution du représentant de la Thaïlande, sous sa forme actuelle.

40. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Lorsque, le 3 juin, le Conseil de sécurité a examiné la demande du Gouvernement thaïlandais sollicitant l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la question de l'envoi d'un groupe d'observation pour la paix dans la région de la Thaïlande, ma délégation a appuyé sans réserve cette demande. Depuis ma brève intervention du 3 juin, j'ai pu entendre deux déclarations du représentant de la Thaïlande et prendre connaissance du projet de résolution qu'il nous a soumis, et je suis heureux d'être certain maintenant que l'appui que j'ai dès le début donné à la demande du Gouvernement thaïlandais était pleinement justifié.

41. De tous les pays représentés à ce Conseil, mon pays, la Chine, est celui qui est le plus proche de la Thaïlande, non seulement du point de vue géographique, mais aussi du point de vue historique, culturel et même ethnique. Je crois être en droit de dire que je parle avec une connaissance intime de l'esprit du peuple thaïlandais et de son gouvernement.

42. Je tiens à dire que je considère les déclarations faites par le représentant de la Thaïlande et le projet de résolution qu'il a présenté comme conformes à la tradition de modération et de raison de son pays. Je dirai aussi — et je suis certain qu'il y a d'autres représentants seront d'accord avec moi — que l'esprit et le fond des déclarations du représentant de la Thaïlande sont en complète harmonie avec les buts et l'esprit de l'Organisation des Nations Unies.

43. Le représentant de la Thaïlande a fait observer que son projet de résolution constituait un compromis. Son gouvernement avait l'intention de demander au Conseil de sécurité l'envoi d'un groupe d'observation pour la paix dans l'ensemble de la région où se trouve la Thaïlande. Le projet de résolution limite, pour l'instant, cette observation à la Thaïlande elle-même. Le compromis que constitue ce projet de résolution prouve en lui-même la sagesse et la modération du Gouverne-

Government has chosen to defer to the wishes of other members of the Council who may desire to limit that scope for the time being.

44. While I call attention to the moderation and reasonableness of the Thai proposition, I must say frankly and honestly that I doubt the wisdom of that compromise. I do not wish to repeat what has been said at Geneva. I do not think it is wise for us to drag the controversies from that body into this body. However, I wish to call the attention of the Council to one very dark fact at Geneva, namely, that certain shadow or ghost governments of Laos and Cambodia have been made to play a role there. There is a dark circumstance connected with this request of Thailand which, I am sure, is fully known to the representative of Thailand and his Government but perhaps not fully known to all the members of the Council. It is that right now the Communists in my country have already set up a so-called free Thai Government in the region bordering on Thailand. That circumstance, I say, must be well known to the Government of Thailand but perhaps not too well known to the members of the Council. It is the circumstance which this Council must keep in mind in considering this draft resolution.

45. This draft resolution was circulated only this morning. I find the general tenor and provisions to be moderate and in line with our "Uniting for peace" resolution and the spirit of the United Nations. I naturally reserve the right to study its provisions carefully. But as to its general purport, I wish to say that that draft resolution has the hearty support of my delegation.

46. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): The apprehensions of the Government of Thailand are perfectly natural and understandable in the present circumstances. Bearing in mind its obligations under the Charter of the United Nations, it is not only proper but commendable that the Government of Thailand should see fit to bring its anxieties to the attention of the Security Council. My Government views that approach from Thailand with sympathy. As a small country with limited facilities for its own defence, Thailand is naturally concerned for its own security in view of the condition of international tension which exists in its immediate neighbourhood.

47. The proposal which the representative of Thailand has made strikes me as reasonable and moderate. The Government of Thailand has brought this matter to the attention of the Council by invoking that part of the General Assembly's "Uniting for peace" resolution which establishes the Peace Observation Commission of the United Nations. Under this resolution, the Peace Observation Commission can be utilized to "observe and report on the situation in any area where there exists international tension the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security". After hearing the statement of the representative of Thailand and in the light of the information available, there can be no doubt that, in the words of the draft resolution presented by the representative of Thailand, there does exist "a condition of international tension in the general region in which Thailand is located, the continuance of which is likely to endanger international peace and security".

ment thaïlandais. Il a décidé de déférer au désir d'autres membres du Conseil qui tiennent peut-être à limiter pour l'instant le problème.

44. Tout en soulignant le caractère modéré et raisonnable de la proposition de la Thaïlande, je dois dire en toute franchise et honnêteté que je doute de la sagesse de ce compromis. Je ne veux pas répéter ce qui a été dit à Genève. Je ne crois pas qu'il soit sage pour nous de faire revivre ici les controverses de Genève. Je tiens cependant à attirer l'attention du Conseil sur un fait très troublant qui s'est produit à Genève, à savoir que certains gouvernements fantômes du Laos et du Cambodge ont joué un rôle dans les débats. Il y a un fait inquiétant qu'il convient de rappeler à propos de la demande actuelle de la Thaïlande et qui, j'en suis sûr, est parfaitement connu du représentant de la Thaïlande et de son gouvernement, mais non peut-être de tous les membres du Conseil. Ce fait est qu'en ce moment précis les communistes de mon pays ont déjà institué un prétendu gouvernement thaï libre dans la région limitrophe de la Thaïlande. Ce fait, dis-je, est certainement connu du Gouvernement de la Thaïlande, mais peut-être pas très bien connu des membres du Conseil. C'est ce fait que le Conseil doit avoir présent à l'esprit en examinant le projet de résolution.

45. Ce projet de résolution n'a été distribué que ce matin. J'estime que l'inspiration générale et le texte en sont modérés et conformes à notre résolution "L'union pour le maintien de la paix" et à l'esprit de l'Organisation des Nations Unies. Je me réserve naturellement le droit d'étudier attentivement les dispositions de ce projet. Mais je tiens à dire que ma délégation en approuve sans réserve l'intention.

46. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Les craintes que ressent le Gouvernement thaïlandais sont, dans les circonstances actuelles, parfaitement naturelles et compréhensibles. Compte tenu des obligations que le Gouvernement thaïlandais a assumées aux termes de la Charte des Nations Unies, sa décision d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les motifs d'anxiété qu'il éprouve est non seulement légitime, mais digne d'éloges. Mon gouvernement voit cette démarche d'un œil favorable. Petit pays, qui ne dispose pour sa propre défense que d'un potentiel limité, la Thaïlande se préoccupe tout naturellement de sa propre sécurité, en raison de l'état de tension internationale qui règne à proximité immédiate de son territoire.

47. La proposition du représentant de la Thaïlande me paraît parfaitement raisonnable et empreinte de modération. Le Gouvernement thaïlandais a appelé l'attention du Conseil sur cette question en se référant au passage de la résolution de l'Assemblée générale "L'union pour le maintien de la paix" qui porte création d'une Commission d'observation pour la paix. En vertu de cette résolution, on peut faire appel à la Commission pour "observer la situation dans toute région où il existe un état de tension internationale dont la prolongation risquerait de mettre en danger la paix et la sécurité internationales" et faire "rapport à ce sujet". Compte tenu tant de la déclaration faite par le représentant de la Thaïlande que des renseignements dont on dispose, il est indiscutable que, pour reprendre les termes du projet de résolution thaïlandais, il existe "un état de tension internationale... dans la région où la Thaïlande est située, et dont la prolongation risquerait de mettre en danger la paix et la sécurité internationales".

48. In section B of the "Uniting for peace" resolution, the General Assembly set up machinery expressly designed to deal with such a situation. Under it, a Peace Observation Commission is authorized to establish a sub-commission and to utilize the services of observers to assist in the performance of its functions. That is what is now proposed in the draft resolution before the Council.

49. I also note that the draft resolution makes provision for the sub-commission to seek instructions if it is of the opinion that it cannot adequately accomplish its mission without observation or visit also in States contiguous to Thailand. This seems to me a wise provision. It allows for the possibility that reports may be received from the observers or from the members of the sub-commission who, having visited Thailand, find that they cannot fulfil their mission of observing the degree of international tension threatening the security of Thailand without also visiting States contiguous to Thailand.

50. For all these reasons, I find myself favourably disposed towards the proposals outlined in the draft resolution presented by the representative of Thailand.

51. The PRESIDENT: Since no other member of the Council wishes to speak, I shall now speak in my capacity as representative of the UNITED STATES OF AMERICA. In that capacity, let me present the views of the United States Government with regard to the request of the Government of Thailand that a sub-commission of the Peace Observation Commission be sent to its territory. It is the view of the United States Government that it would be prudent and highly desirable to authorize the Peace Observation Commission to observe developments in the area of Thailand in order to provide the United Nations with independent reports on the danger to international peace and security caused by the conflict in Indo-China.

52. In his lucid statement at our last meeting, the representative of Thailand established beyond any doubt or argument that the tension in the area of Thailand presents a serious threat to the peace and security of his country. The fierce struggle in the jungles and deltas of Indo-China may seem remote and distant, but the danger it presents to Thailand and the rest of South-East Asia is close and immediate; in all truth, the world has grown so small that no place is any longer far away from any other.

53. In the interest of speed and in order to avoid making unnecessary statements, I shall not take the time to review the origin and present status of the conflict in Indo-China. The facts are so clear that no amount of propaganda can conceal this latest attempt of communist imperialism to subjugate peace-loving peoples whose only "crime" is their desire to live in freedom and to establish their own destiny. As the representative of Thailand has shown, there has been a distinct possibility of incursions by foreign military forces into Thai territory in connexion with engagements which have taken place near the Thai border. This danger continues; it may, in fact, have increased now that the Viet-Minh forces have been equipped with foreign arms of the most modern kind. They now have

48. Dans la section B de la résolution intitulée "L'union pour le maintien de la paix", l'Assemblée générale a créé un organe spécialement chargé de s'occuper des situations de ce genre. Ce texte prévoit que la Commission d'observation pour la paix a autorité pour nommer une sous-commission et pour utiliser les services d'observateurs afin de l'aider dans l'exercice de ses fonctions. C'est ce que propose maintenant le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

49. Je constate également qu'aux termes de ce projet la sous-commission pourra demander des instructions si elle estime qu'elle ne peut pas s'acquitter convenablement de sa mission sans envoyer des observateurs ou se rendre elle-même dans les États contigus à la Thaïlande. Cette disposition me paraît sage. Elle laisse aux observateurs ou aux membres de la sous-commission la faculté de signaler, après s'être rendus en Thaïlande, que, s'ils ne peuvent aussi se rendre dans les États contigus à la Thaïlande, il leur est impossible de déterminer, comme l'exige leur mandat, à quel point la tension internationale menace la sécurité de la Thaïlande.

50. Pour toutes ces raisons, je suis disposé à envisager favorablement les propositions énoncées dans le projet de résolution du représentant de la Thaïlande.

51. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Puisqu'aucun autre membre du Conseil ne désire prendre la parole, je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des ETATS-UNIS D'AMERIQUE. Permettez-moi, à ce titre, de présenter le point de vue du Gouvernement des Etats-Unis sur la demande du Gouvernement thaïlandais qui a sollicité l'envoi sur son territoire d'une sous-commission de la Commission d'observation pour la paix. De l'avis du Gouvernement des Etats-Unis, il serait prudent et hautement souhaitable d'autoriser la Commission d'observation pour la paix à observer l'évolution des événements dans la région où se trouve la Thaïlande, afin de soumettre à l'Organisation des Nations Unies des rapports impartiaux sur le danger que présente le conflit d'Indochine pour la paix et la sécurité internationales.

52. Dans le clair exposé qu'il a fait lors de notre dernière séance, le représentant de la Thaïlande a établi de façon irréfutable que la tension qui existe dans la région où se trouve la Thaïlande constitue une grave menace pour la paix et la sécurité de son pays. La lutte acharnée qui se déroule dans les jungles et dans les deltas de l'Indochine peut nous sembler bien lointaine, mais le danger qui en résulte pour la Thaïlande et pour le reste de l'Asie du Sud-Est est proche et immédiat, et, en vérité, le monde est devenu si petit qu'aucun point du globe n'est plus très éloigné d'aucun autre.

53. Pour activer les débats et pour éviter des déclarations inutiles, je m'abstiendrai de rappeler l'origine du conflit indochinois et d'en exposer l'état actuel. Les faits sont tellement évidents qu'aucune propagande ne peut dissimuler cette nouvelle tentative de l'impérialisme communiste de subjuguer des peuples pacifiques dont le seul "crime" est de vouloir vivre libres et être maîtres de leurs destinées. Ainsi que le représentant de la Thaïlande l'a démontré, des engagements qui ont eu lieu près de la frontière thaïlandaise ont créé une possibilité certaine d'incursions de troupes étrangères en territoire thaïlandais. Ce danger subsiste, et peut-être même s'est-il accru du fait que les forces du Viet-Minh ont été munies d'armes étrangères du type le plus moderne. A présent, ces forces sont mieux à même de

a greater capability for heavy assault and rapid movement.

54. Moreover, Thailand has been the target of false propaganda of a kind that all too often in the past has been used to justify and to prepare the way for acts of aggression. Communist propaganda and political agents have been utilized to promote anti-Thai activities among the sizeable groups of refugees who have found sanctuary in the border regions of Thailand. As the representative of Thailand has indicated, these activities have been linked directly with the invasion of Laos and Cambodia. The threat to Thailand presented by these military, propagandist and political actions is, therefore, real and continuing.

55. Accordingly, we have under consideration precisely the kind of situation for which the Peace Observation was created. It cannot be disputed that, to quote the words of the "Uniting for peace" resolution, there exists in the area "international tension the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security". The United States Government, accordingly, strongly supports the request of the Government of Thailand, and urges this Council to act with all possible speed to authorize the Peace Observation Commission to send observers to Thailand.

56. The draft resolution which the representative of Thailand has just presented to this Council appears to have been drafted with the greatest care. It addresses itself to the condition of international tension which exists in the general region in which Thailand is located. The draft resolution appears to us to be utterly devoid of controversial matter. Its objective is simply to enable a sub-commission of the Peace Observation Commission to despatch observers to Thailand and itself to visit that nation in order to determine the facts and to report on them.

57. Since the threat to Thailand originates beyond its borders, the draft resolution authorizes the sub-commission, if it considers it necessary for the accomplishment of its mission to observe in other States in the area, to so report to the Peace Observation Commission or to the Security Council with a view to obtaining further instructions. On this basis the Peace Observation Commission or the Security Council would be in a position to authorize the sub-commission to extend the area of observation to other parts of the region. This is a proper and essential component of the draft resolution. Without this provision the sub-commission might be prevented from ascertaining the very information necessary to any appraisal of a situation which we may be called upon to make. In short, it is impossible for us to see how any member of this Council can find any basis for objection or reservation with regard to the proposal suggested by the representative of Thailand. I therefore request, under rule 38 of our rules of procedure, that at the appropriate time this draft resolution be put to the vote.

58. I urge the members of this Council not to permit themselves to be diverted from the simple, but urgent issue which is before us. We are not asked, nor are we required, to make any findings on the situation in Indo-China. We are not asked, and we should not attempt, to do anything which could even remotely adversely

se livrer à des attaques sérieuses et d'effectuer des mouvements rapides.

54. De plus, la Thaïlande a fait l'objet d'une propagande mensongère d'une espèce qui, dans le passé, n'a été que trop fréquemment utilisée pour justifier et pour préparer des actes d'agression. On a eu recours à la propagande communiste et à des agents politiques pour encourager des menées antithaïlandaises dans des groupes importants de réfugiés qui ont trouvé asile dans les régions frontalières de la Thaïlande. Ainsi que le représentant de la Thaïlande l'a signalé, ces menées étaient directement liées à l'invasion du Laos et du Cambodge. En conséquence, ces mesures militaires, cette action politique et cette propagande constituent pour la Thaïlande une menace réelle et permanente.

55. La situation que nous examinons en ce moment est donc exactement une des situations pour lesquelles la Commission d'observation pour la paix a été créée. Il est incontestable que, pour reprendre les termes de la résolution "L'union pour le maintien de la paix", il existe dans cette région "un état de tension internationale dont la prolongation risquerait de mettre en danger la paix et la sécurité internationales". En conséquence, le Gouvernement des Etats-Unis appuie sans réserve la demande du Gouvernement thaïlandais et demande instamment au Conseil de faire diligence et d'autoriser la Commission d'observation pour la paix à envoyer des observateurs en Thaïlande.

56. Le projet de résolution dont le représentant de la Thaïlande vient de saisir le Conseil semble avoir été rédigé avec le plus grand soin. Il se réfère à l'état de tension internationale qui existe dans la région où la Thaïlande est située. Ce projet ne semble donc soulever aucune question pouvant donner lieu à controverse. Il vise simplement à permettre à une sous-commission de la Commission d'observation pour la paix d'envoyer des observateurs en Thaïlande et de s'y rendre elle-même pour observer la situation et faire rapport à ce sujet.

57. Etant donné que la menace qui pèse sur la Thaïlande provient d'au-delà de ses frontières, le projet de résolution autorise la sous-commission, si elle le juge nécessaire pour mener à bien sa mission, à observer la situation dans les Etats contigus à la Thaïlande et à en rendre compte à la Commission d'observation pour la paix ou au Conseil de sécurité en leur demandant les instructions nécessaires. De cette façon, la Commission d'observation pour la paix ou le Conseil de sécurité seraient en mesure d'autoriser la sous-commission à observer la situation dans d'autres parties de cette région. C'est là un élément essentiel et naturel du projet de résolution. Sans cette disposition, la sous-commission pourrait se trouver dans l'impossibilité de recueillir les renseignements qui nous seraient indispensables pour apprécier une situation sur laquelle notre attention pourrait être appelée. Bref, il nous semble impossible qu'un membre du Conseil puisse faire des objections ou des réserves au sujet de la proposition du représentant de la Thaïlande. Je demande donc, conformément à l'article 38 de notre règlement intérieur, que ce projet de résolution soit mis aux voix en temps opportun.

58. Je prie instamment les membres du Conseil de ne pas se laisser écarter de ce problème clair mais urgent dont le Conseil est saisi. Ce que l'on nous demande, ce n'est pas d'étudier la situation en Indochine. On ne nous demande pas de faire quoi que ce soit qui puisse, même dans un avenir lointain, gêner les négociations

affect the negotiations still continuing in Geneva. The United States has co-operated in the effort to find a basis at Geneva for a settlement of the Indo-China problem which would restore peace and security in the area and at the same time recognize the legitimate aspirations of the peoples of Laos, Cambodia and Viet-Nam.

59. All we are asked to do here is to authorize a fact-finding body to proceed to the area where this tension exists in order that the United Nations may receive impartial first-hand reports on the situation. If its reports do not bear out Thailand's estimate of the danger to international peace, we shall have discharged our responsibility fully. If, on the other hand, its reports do bear out this estimate, we shall then be in a position to consider the danger in the light of all available facts and to do what we can to avert it.

60. A loyal Member of the United Nations has appealed to this body to take a simple action in the interest of its own peace and security. The action requested lies within the competence of this Council. Its urgency is manifest. Let us act promptly and thereby discharge our responsibility under the Charter to maintain international peace and security.

61. I add, in my capacity as PRESIDENT, that it appears that there are no other members of the Council who wish to speak. I would suggest, therefore, that we meet again on Friday, 18 June, at 10.30 a.m., if that is convenient to the members. At that time the Chair hopes it will be possible for the Council to proceed with a discussion and vote on the Thai draft resolution.

It was so decided.

The meeting rose at 11.55 a.m.

qui se poursuivent à Genève, et nous ne devons pas essayer de le faire. Le Gouvernement des Etats-Unis a coopéré à l'effort entrepris à Genève en vue de trouver au problème de l'Indochine une solution qui permettrait de rétablir la paix et la sécurité dans cette région et en même temps de reconnaître les aspirations légitimes des peuples du Laos, du Cambodge et du Viet-Nam.

59. Tout ce que l'on nous demande maintenant est d'autoriser un organisme ayant pour fonctions d'établir des faits à se rendre dans la région où règne cette tension pour qu'il informe l'Organisation des Nations Unies de la situation par des rapports impartiaux de première main. Si ses rapports ne confirment pas l'idée que la Thaïlande se fait du danger que courrait la paix internationale, nous nous serons entièrement acquittés de notre devoir. Si, en revanche, ses rapports corroborent la thèse thaïlandaise, nous serons en mesure d'examiner ce danger à la lumière de tous les faits connus et de ne rien négliger pour l'écarter.

60. Un Etat Membre, qui s'acquitte fidèlement de ses obligations à l'égard de l'Organisation, a fait appel au Conseil de sécurité et lui demande de prendre une mesure simple dans l'intérêt de la paix et de sa sécurité. Le Conseil est compétent pour le faire. Le caractère d'urgence de la question est évident. Agissons promptement et acquittons-nous ainsi de l'obligation que la Charte nous fait de maintenir la paix et la sécurité internationales.

61. J'ajoute, en ma qualité de PRESIDENT, qu'aucun autre membre du Conseil ne semble désirer prendre la parole. Je propose donc de fixer notre prochaine séance au vendredi 18 juin, à 10 h. 30, si les membres du Conseil n'y voient pas d'inconvénient. J'espère qu'il sera alors possible au Conseil de poursuivre la discussion du projet de résolution de la Thaïlande et de passer au vote.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h. 55.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA — ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIA — AUSTRALIE

H. A. Goddard, 255a George St., Sydney, and 90 Queen St., Melbourne, Melbourne University Press, Carlton N.3, Victoria.

BELGIUM — BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.

BOLIVIA — BOLIVIE

Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRAZIL — BRÉSIL

Livraria Agir, Rio de Janeiro, Sao Paulo and Belo Horizonte.

CANADA

Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.
Periodica, Inc., 4234 de la Roche, Montreal, 34.

CEYLON — CEYLAN

The Associated Newspapers of Ceylon Ltd., Lake House, Colombo.

CHILE — CHILI

Librería Ivens, Moneda 822, Santiago.
Editorial del Pacifico, Ahumada 57, Santiago.

CHINA — CHINE

The World Book Co. Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
Commercial Press, 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIA — COLOMBIE

Librería Latina, Carrera 6a., 13-05, Bogotá.
Librería América, Medellín.
Librería Nacional Ltda., Barranquilla.

COSTA RICA — COSTA-RICA

Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

CZECHOSLOVAKIA — TCHECOSLOVAQUIE

Ceskoslovenský Spisovatel, Národní Trída 9, Praha 1.

DENMARK — DANEMARK

Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

DOMINICAN REPUBLIC — REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ECUADOR — EQUATEUR

Librería Científica, Guayaquil and Quito.

EGYPT — EGYPTE

Librería "La Renaissance d'Egypte," 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

EL SALVADOR — SALVADOR

Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

ETHIOPIA — ETHIOPIE

Agence Ethiopienne de Publicité, Box 128, Addis-Abeba.

FINLAND — FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2, Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris V.

GREECE — GRECE

"Eleftheroudakis," Place de la Constitution, Athènes.

GUATEMALA

Goubaud & Cia. Ltda., 5a. Avenida sur 28, Guatemala.

HAITI

Librería "A la Caravelle," Boite postale 111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS

Librería Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.

HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

ICELAND — ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.

INDIA — INDE

Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi, and 17 Park Street, Calcutta.

P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty St., Madras 1.

INDONESIA — INDONESIE

Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAN

Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Tehran.

IRAQ — IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby Road, Tel-Aviv.

ITALY — ITALIE

Golibri S.A., Via Mercalli 36, Milano.

LEBANON — LIBAN

Librería Universelle, Beyrouth.

LIBERIA

J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG

Librería J. Schummer, Luxembourg.

MEXICO — MEXIQUE

Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

NETHERLANDS — PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

NORWAY — NOVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

PAKISTAN

Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi, 3.
Publishers: United Ltd., 176 Anarkali, Lahore.

The Pakistan Cooperative Book Society, Chittagong and Dacca (East Pakistan.)

PANAMA

José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.

PARAGUAY

Moreno Hermanos, Asunción.

PERU — PEROU

Librería Internacional del Perú, S.A., Lima and Arequipa.

PHILIPPINES

Alomar's Book Store, #49 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurora, Lisboa.

SINGAPORE — SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Winchester House, Collyer Quay.

SWEDEN — SUÈDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND — SUISSE

Librería Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.

SYRIA — SYRIE

Librería Universelle, Damas.

THAILAND — THAÏLANDE

Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY — TURQUIE

Librería Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION OF SOUTH AFRICA — UNION SUD-AFRICAINE
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.

UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).

UNITED STATES OF AMERICA — ETATS-UNIS D'AMER.
Int'l Documents Service, Columbia Univ. Press, 2960 Broadway, New York 27, N.Y.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.

VENEZUELA

Distribuidora Escolar S.A., and Distribuidora Continental, Ferrenquín a Cruz de Candelaria 178, Caracas.

VIET-NAM

Papeterie-Librería Nouvelle Albert Por-fail, Boite postale 283, Saigon.

YUGOSLAVIA — YUGOSLAVIE

Drzavno Preduzece, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27-11, Beograd.

United Nations publications can also be obtained from the following firms:

Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:

AUSTRIA — AUTRICHE

B. Wüllerstorff, Waagplatz, 4, Salzburg.
Gerold & Co., 1, Graben 31, Wien.

GERMANY — ALLEMAGNE

Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin — Schöneberg.

W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29, Köln (22c).

Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

JAPAN — JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

SPAIN — ESPAGNE

Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (États-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

(5382)